

Inscriptions sur : 50ansavocat.sciencesconf.org
Lien ZOOM (sur demande) : labos-ecodroit@univ-lemans.fr



Plan du campus du Mans



Le 31 décembre 2021, la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 a eu 50 ans. Cette loi marque un tournant important dans l'évolution et l'organisation de la profession d'avocats. Elle initie un mouvement d'absorption d'autres professions judiciaires et juridiques, fusionnant ainsi dès 1971 les avoués de première instance. Les conseils juridiques seront absorbés en 1991 au sein de la profession d'avocat, puis les avoués près les cours d'appel en 2012, sous couvert de modernisation (loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées). Le Président de la République a encore chargé un avocat, M. DARROIS, par une lettre de mission en date du 30 juin 2008, de présider « une commission de réflexion tendant à réformer la profession d'avocat avec, comme objectif, la création d'une grande profession du droit », notamment quant aux possibilités d'unification des professions de notaires, d'huissiers, d'avoués et d'avocats (D. JENSEN, Dossier spécial : Commission DARROIS, La Revue des Notaires, nov. 2008, p. 4 et s. – Cf. déjà, J.-M. VARAUT, Mission de réflexion et de propositions en vue de l'élaboration d'un code des professions judiciaires et juridiques, La Documentation française, 1998).

En cinquante ans, de nombreux bouleversements sont ainsi intervenus dans la profession d'avocats, touchant de nombreux aspects essentiels de celle-ci : notamment la disparition de certaines professions voire de métiers au profit d'autres, le périmètre d'activités (comme le développement de la médiation), le statut, les structures d'exercice, l'accès à la profession, le conseil de l'Ordre, etc.

Cet anniversaire donne l'occasion d'analyser cinquante années d'évolution et de mettre en perspective, avec le recul historique, les objectifs du législateur et leur réalisation concrète.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire



VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

9H - 17H

Les 50 ans de la loi du 31 décembre 1971 sur la profession d'avocat

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction de :
Rodolphe BIGOT, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*,
Directeur scientifique de la revue *Lexbase Avocats*
Pierre-Louis BOYER, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*



 **Faculté de Droit,
Sciences économiques
& de gestion**
Le Mans Université

LES 50 ANS DE LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1971 SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

9h : OUVERTURE DU COLLOQUE

Pascal LEROUX, Président - *Le Mans Université*

Gérald BILLARD, Vice-Président Recherche - *Le Mans Université*

Cécile FROGER-OUARTI, Bâtonnière - *Barreau du Mans*

Pierre-Louis BOYER, Doyen de l'UFR de Droit, Sciences économiques et de gestion, Directeur scientifique du colloque
Le Mans Université

Rodolphe BIGOT, Directeur scientifique du colloque et de la revue *Lexbase Avocats*, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

9h15: PROPOS INTRODUCTIFS

Gilles BOXO, Avocat, membre du bureau du *Conseil National des Barreaux (CNB)*

Matinée

Présidence par Monsieur le Professeur Paul GIRAUD, Université de Poitiers

9h30 : Retour vers le futur. La loi du 30 décembre 1971 au prisme du Livre bleu

Pierre-Louis BOYER, Enseignant-Chercheur, Doyen de l'UFR - *Le Mans Université*

9h55 : Les avocats auxiliaires de Justice, 50 ans après

Yves AVRIL, Avocat honoraire, ancien bâtonnier, Docteur en Droit & Rodolphe BIGOT, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

10h20 : Le secret professionnel, 50 ans après

Daniel LANDRY, Avocat, ancien bâtonnier - *Barreau du Mans*

10h55 : Questions et pause

11h20 : La pratique internationale de l'avocat et la portée des obligations déontologiques

François MAILHÉ, Enseignant-Chercheur
Université de Picardie Jules Verne

11h45 : La structuration des cabinets, 50 ans après

Bastien BRIGNON, Enseignant-Chercheur - *Aix-Marseille Université*

12h10 : Questions

12h20 : Déjeuner

Après-midi

Présidence par Monsieur le Professeur François MAILHÉ, UPJV

14h30 – L'accès à la profession, 50 ans après

Gaëlle DEHARO, Enseignant-Chercheur
ESCE International Business School

14h55 : De l'avocat médiateur à l'avocat accompagnateur

Valérie LASSERRE, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

15h20 : Questions et pause

15h45 : L'avocat quitté, 50 ans de déception

Marie-Julie LOYER-LEMERCIER, Enseignant-Chercheur
Le Mans Université

16h10 : Le conseil de l'Ordre, 50 ans après

Xavier CHILOUX, Avocat au *Barreau de Paris*, candidat au prochain Bâtonnat

16h35 : Questions

16h45 : Propos conclusifs : Et l'avocat dans 50 ans ?

Hadi SLIM, Enseignant-chercheur - *Université de Tours*